

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : Mme JUBAN - Mme MILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Ancien centre multimédia des Grésilles - Déconstruction- désamiantage - Signature du marché

Monsieur Bordat, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles, le centre multimédia, situé rue d'Alembert, a été intégré en 2007 à la médiathèque Champollion.

Dans la perspective de son transfert, plusieurs études de réaménagement du site avaient été réalisées.

Compte tenu de la mauvaise qualité des anciens bâtiments du centre multimédia, des besoins en logement de la Ville, et de la qualité de cet espace, il a été envisagé d'y réaliser une opération d'habitat. Cette démolition, puis celle de l'actuelle salle de sport qui sera préalablement reconstruite dans l'enceinte du groupe scolaire Camille Flammarion, permettra de construire entre 30 et 35 logements.

Un tel programme viendrait compléter le projet de construction de vingt logements réalisé actuellement par l'Office Public Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon sur la parcelle mitoyenne.

Dans ce contexte, il est envisagé de déconstruire les anciens bâtiments du centre multimédia.

Le montant de l'opération est estimé à 275 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- m'autoriser à signer le marché relatif à la déconstruction et au désamiantage de l'ancien centre multimédia des Grésilles, et tous actes à intervenir pour son exécution ;

2- dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2009.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 AVR. 2009



PUBLIÉ LE 9/04/09